

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 105**19 janvier 2002****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Gérard, S.à r.l., Niederpal- len	5009	P.L. Immo Construct S.A., Rombach	5013
Agrifonds, S.à r.l., Mertzig	5011	PG Lux S.A.	4995
Auto-Sport Shop, S.à r.l., Ettelbruck	4999	Prosol S.A., Weiswampach	5010
Auto-Sport Shop, S.à r.l., Ettelbruck	4999	Quality Solutions Company S.A., Luxembourg. . .	4997
Bio-Export, S.à r.l., Lullange	5011	R & H Trans, S.à r.l., Weiswampach.	5010
Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg.	5028	R & H Trans, S.à r.l., Weiswampach.	5010
Bongers S.A., Mersch	5013	Regal Holdings Company S.A., Luxembourg.	4998
Boulangerie Hentges, S.à r.l., Ettelbruck.	5008	Regal Holdings Company S.A., Luxembourg.	4998
Chaussures 2000, S.à r.l., Redange-sur-Attert.	4995	Rose Capital S.A., Luxembourg	5003
Dumong, S.à r.l., Ettelbruck	5008	Rose Capital S.A., Luxembourg	5005
Dumong, S.à r.l., Ettelbruck	5009	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	5003
Eastkem International S.A., Luxembourg.	4994	Russian Investment Company, Sicav, Luxembourg	5003
(The) Emerging Markets Strategic Management S.A.	5024	Sage S.A.H., Luxembourg	5005
Eurofaçades, S.à r.l., Ettelbruck	5011	Sage S.A.H., Luxembourg	5006
Fondation Felicien Hanrion, Luxembourg.	5023	Sankora, S.à r.l., Luxembourg.	5014
Garage Jean Wagner S.A., Diekirch	5011	Sankora, S.à r.l., Luxembourg.	5015
Garage Jean Wagner S.A., Diekirch	5011	Sargasse Finance S.A.H., Luxembourg.	5014
Garage Jean Wagner S.A., Diekirch	5012	Sargasse Finance S.A.H., Luxembourg.	5014
Hydro Aluminium Clervaux S.A., Eselborn.	5002	Sécurité S.A., Luxembourg	5016
Inventus S.A., Luxembourg.	4995	Sécurité S.A., Luxembourg	5016
Inventus S.A., Luxembourg.	4997	Selimex, S.à r.l.	5017
Lend Lease Luxembourg Services, S.à r.l., Luxem- bourg.	4999	Sera Immobilière S.A., Luxembourg	5017
Lend Lease Luxembourg Services, S.à r.l., Luxem- bourg.	5001	Sera Immobilière S.A., Luxembourg	5017
Lonmore, S.à r.l., Luxembourg.	5001	Seven International A.G., Grevenmacher	5018
Lonmore, S.à r.l., Luxembourg.	5002	Seven International A.G., Grevenmacher	5018
Lux Euro-Asian Investments III, S.à r.l., Luxembourg.	5032	Sion Holding S.A., Luxembourg	5019
Lux Gaz Welding S.A., Troisvierges	5012	Siti International S.A., Luxembourg.	5019
Mediaware S.A., Esch-sur-Alzette	5037	Siti International S.A., Luxembourg.	5019
Menuiserie Kraemer, S.à r.l., Bettendorf.	4998	Sitka S.A., Luxembourg.	5020
Menuiserie Kraemer, S.à r.l., Bettendorf.	5009	Skaelskoer Byg S.A., Luxembourg	5020
MS Automaten-service, GmbH, Echternach	5009	Société d'Investissements Financiers et Indus- triels S.A.H., Luxembourg	5021
Naadam, S.à r.l., Echternach.	5008	Société Européenne des Vins S.A., Luxembourg .	5020
Nimac S.A. Industries, Troine	5006	Société Maritime d'Exploitation du Sy Love II S.A., Luxembourg	5028
Nimac S.A. Industries, Troine	5006	Solucom S.A., Leudelange.	5021
Nouveau Garage Agra-Nord, S.à r.l., Clervaux. . .	5009	Southland Estate Investments S.A., Luxembourg.	5021
		Special Products Corporation Speco, S.à r.l., Win- crange	5011
		Sprint Investments S.A., Luxembourg.	5022

Standard Fund Management S.A., Luxembourg . . .	5017	Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	5029
Sun S.A.	5022	TyCom Holdings A, S.à r.l., Luxembourg	5027
Sunset Investment S.A., Luxembourg	5019	TyCom Holdings B, S.à r.l., Luxembourg	5030
Supreme Holding Co S.A., Luxembourg	5023	TyCom Holdings C, S.à r.l., Luxembourg	5031
Supreme Holding Co S.A., Luxembourg	5023	TyCom Networks (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5031
Sweetvest S.A.H., Luxembourg	5023	Tycom Holdings II S.A., Luxembourg	5030
Tanimara S.A., Luxembourg	5024	Unigra International S.A., Luxembourg	5032
Tatung International Corporation S.A., Luxembourg	5022	United Assets Management Company S.A., Luxembourg	5040
Tatung International Corporation S.A., Luxembourg	5022	United Assets Management Company S.A., Luxembourg	5040
TCC Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5015	VICARE S.A., Luxembourg	4994
TCN Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5007	Vibora S.A., Luxembourg	5020
TCN Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5007	Victoria Technology, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange	5030
TDS Europe S.A., Luxembourg	5024	Victory International Corporation S.A., Luxembourg-Dommeldange	5031
TIAA Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	5025	Wisson Investment Group S.A., Luxembourg	5016
Tiaa Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	5025	Wisson Investment Group S.A., Luxembourg	5016
Tiaa Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	5025	Wisson S.A. Holding, Luxembourg	5018
Ting Capital S.A., Luxembourg	5025	Wisson S.A. Holding, Luxembourg	5018
Ting Capital S.A., Luxembourg	5027	Work and Finance International S.A., Luxembourg	5029
Topfin Holding S.A., Luxembourg	5028	Zondor S.A.H., Luxembourg	5021
Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	5029		

VICARE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2001

L'assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société, ERNST & YOUNG S.A., rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICARE S.A.

Signature

(52627/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

EASTKEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.654.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 août 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52692/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

PG LUX S.A., Société Anonyme.

La société PG LUX S.A. n'a plus son siège social au n° 18 route de Bigonville à L-8832 Rombach-Martelange.
PG LUX S.A. n'exerce plus aucune activité à cet endroit.

Rombach, le 6 août 2001.

SOFIROM S.A.

P. Sternon

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2001, vol. 268, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92302/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2001.

CHAUSSURES 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 49, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.029.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Rédange-sur-Attert, le 8 août 2001, vol. 144, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 août 2001.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(92303/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

INVENTUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 69.923.

Im Jahre zweitausendeins, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INVENTUS S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 69.923, mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Remich residierenden Notar Alphonse Lentz, am 26. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 580 vom 28. Juli 1999, deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden durch den vorgenannten Notar Alphonse Lentz, am 8. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 91 vom 27. Januar 2000, am 7. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 747 vom 11. Oktober 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien von jeweils eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Virginie Tresson, Privatbeamtin, wohnhaft in Mamer.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Cynthia Wald, Privatbeamtin, wohnhaft in Nospelt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Alexis Berryer, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
- 2.- Umwandlung des Kapitals von LUF in EUR.
- 3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 13,31 EUR, um es von 30.986,69 EUR auf 31.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.
- 4.- Umtausch der 1.000 Aktien ohne Nominalwert gegen 1.000 Aktien mit einem Nominalwert von 31,- EUR.
- 5.- Zeichnung und volle Einzahlung
- 6.- Abschaffung des bestehenden genehmigten Kapitals und Festlegung für eine neue Dauer von fünf Jahren eines genehmigten Kapitals von 1.240.000,- EUR.

7.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

8.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der 1.000 Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von 1.250.000,- LUF in 30.986,69 EUR umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von:

LUF 40,3399=EUR 1,-.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) zu erhöhen, um es von dreissigtausendneunhundertsechszig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, sodass die Summe von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) der Gesellschaft INVENTUS S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die ein tausend (1.000) bestehenden Aktien, ohne Nominalwert, der Gesellschaft gegen ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euro (31,- EUR) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das bestehende genehmigte Kapital von 50.000.000,- LUF abzuschaffen, und für eine neue Dauer von fünf Jahren ein neues genehmigte Kapital von 1.240.000,- EUR festzulegen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel drei der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf eine Million zweihundertvierzigtausend Euro (1.240.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass der Gesellschaftssitz wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt der Herren Jean-Paul Rosen, Jesper Jelmtæg, Magnus Rosenbäck und Ulf Liljenberg als Verwaltungsratsmitglied der «B»-Klasse anzunehmen, und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Elisa Amedeo, licenciée en droit, wohnhaft zu Luxemburg, als neues Verwaltungsratsmitglied der «B»-Klasse, zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achtundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 536,92 LUF abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Tresson, C. Wald, A. Berryer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2001.

J. Seckler.

(52497/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

INVENTUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 69.923.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, den 17. August 2001.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2001.

J. Seckler.

(52498/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

QUALITY SOLUTIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 67.280.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2001

Le jeudi deux août deux mille un, les actionnaires de la société anonyme QUALITY SOLUTIONS COMPANY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de ALLIANCE BUSINESS CENTRE situés 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, conformément aux convocations effectuées par lettre recommandée et par courrier simple le 17 juillet 2001.

Monsieur Herman Verstrepen préside l'Assemblée, procède à la constitution du Bureau et désigne Monsieur Henri Aronson en qualité de scrutateur et Madame Marie-France Lux en qualité de secrétaire.

Sont déposés sur le bureau:

La liste de présence des actions déposées en vue de l'Assemblée, laquelle porte sur 3.048.780 actions des 4.573.170 actions émises et donnant droit à 3.048.780 voix. Il ressort de cette liste que 66,67% de ces actions sont valablement représentées.

Sur constatation du bureau, la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivants:

1. Décision sur une dissolution anticipée ou sur la continuation de la société.
2. Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

Premier point de l'ordre du jour

Décision sur une dissolution anticipée ou sur la continuation de la société.

Etant donné que la clôture 2000 démontre une situation des fonds propres négatifs de l'ordre de 19.137.340,- LUF, que les actionnaires actuels ne sont pas disposés à recapitaliser la société et que de nouveaux investisseurs n'ont pas été trouvés, l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de passer à une liquidation de la société.

Monsieur Herman Verstrepen est nommé liquidateur et la FIDUCIAIRE JEAN REUTER est nommée réviseur agréé.

La société TQMS sera avisée de cette décision et pourra réagir en apportant une solution jusqu'au 31 août 2001. Après cette date, la procédure de liquidation douce sera entamée.

Deuxième point de l'ordre du jour

Divers.

Il n'y a pas de point divers proposé.

Aucun actionnaire ne demandant plus la parole, la séance est levée par le Président à 11.00 heures.

H. Verstrepen / H. Aronson / M.-F. Lux

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52554/713/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

MENUISERIE KRAEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettendorf.

R. C. Diekirch B 865.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 juin 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 9.000.000 soit établi à EUR 223.104,17. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 95,83 euros pour le porter de son montant actuel de 223.104,17 euros à 223.200 euros, sans émission de parts nouvelles.

3. l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 124 euros par part.

4. l'assemblée générale décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihunderdreißigtausendzweihundert Euro (EUR 223.200), eingeteilt in eintausendachthundert (1.800) Anteile von je hundertzweiundzwanzig (124) Euro»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92304/549/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

REGAL HOLDINGS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.472.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(52559/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

REGAL HOLDINGS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.472.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Christos Pagonas, directeur de sociétés, demeurant Villa la Costa à MC 98006 Monaco, de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52558/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

AUTO-SPORT SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 2.628.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(92309/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

AUTO-SPORT SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 2.628.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 juillet 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000 soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 1/500 du capital social par part.

3. l'assemblée décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de 1/500 chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92305/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.832.

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth of July.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company LEND LEASE CONTINENTAL HOLDINGS LIMITED., having its registered office at York House, 7th Floor, 23 Kingsway, London WC2B 6UJ, United Kingdom

here represented by Mrs Sabine Hinz, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- That the company LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., with registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B number 78.832, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of november 2000, published in the Mémorial C number 386 of the 26th of May 2001.

- That the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) of fifty euros (50.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as stated beforehand, is the sole actual partner of the said company and that he has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to amend and restate article 13 of the Articles of Incorporation in order to give article 13 the following wording:

«**Art. 13.** The financial year of the company starts on the first of July each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.»

Second resolution

The sole partner decides to amend and restate article 14 of the Articles of Incorporation in order to strike the reference to the last day of December. Article 14 is to read as follows:

«**Art. 14.** Each year an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.»

Third resolution

The sole partner decides to exceptionally set the second financial year to run from the 1st of January 2001 until the 30th of June 2001.

Fourth resolution

The sole partner decides to change the address of the registered office of the company from 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at twenty-five thousand Luxembourg francs.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société LEND LEASE CONTINENTAL HOLDINGS LIMITED, avec siège social à York House, 7th Floor, 23 Kingsway, Londres WC2 B 6UJ, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.832, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 386 du 26 mai 2001.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) composé de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier et de reformuler l'article 13 des statuts afin de donner à l'article 13 la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finira le trente juin de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et de reformuler l'article 14 des statuts afin de supprimer toute référence au dernier jour de décembre. L'article 14 se lit comme suit:

«**Art. 14.** Chaque année il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de faire courir la deuxième année sociale du 1^{er} janvier 2001 au 30 juin 2001.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'adresse du siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2001, vol. 515, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2001.

J. Seckler.

(52508/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

LEND LEASE LUXEMBOURG SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 78.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

J. Seckler.

(52509/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: LUF 500,000.-.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.206.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Partners held at the registered office of the company
on 27 April 2001 at 12.00 a.m.*

The Chairman Mr Gérard Becquer opens the meeting at 12.00 a.m. and appoints as Secretary Mrs Isabel Furtado.

Election of scrutineers: Mr Pascal Roumiguié and Mr Georges Muller.

The Chairman asks Mr Pascal Roumiguié and Mr Georges Muller to inform the meeting how many shares of the Company are present and represented.

The Chairman declares that the Partners present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the proxy-holders and the members of the Bureau. This list will be attached to these minutes.

The scrutineers state that, as it appears from the attendance list attached, 50 shares of the Company, representing 100 % of the capital of the Company, are present or represented at the meeting.

The Chairman mentions that 100 % of the share capital of the company being present or represented, the procedure of convocation required by the law was avoided.

The meeting can, therefore, consider and vote on the items concerned on the Agenda of the Extraordinary General Meeting of Partners, which is as follows:

Agenda:

1. Conversion of the subscribed capital into Euros
2. Amendment of the article 6 of the articles of incorporation
3. Transfer of the registered office
4. Miscellaneous.

The Chairman states that no objecting prior notice of the meeting has been waived so that the meeting of Partners can take decisions.

By virtue of the law of 10 December 1998 relating to the conversion of the capital of commercial companies into Euros, he proposes the meeting to take the necessary steps to convert the capital of the Company into Euros. For that purpose, he requests the Meeting:

- to convert the capital of the Company into Euros with effect on 6 April 2001;
- to amend article 6 of the articles of incorporation.

The Chairman also requests the Meeting to transfer the registered office of the company from 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Upon motion duly made and seconded, it is unanimously resolved:

- to convert the capital of the Company into Euros so that the amount of the issued share capital amounts to EUR 12,394.68 with effect on 6 April 2001.

- As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of the article six of the articles of incorporation as follows:

«The company's capital is set at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four point sixty-eight Euros), represented by 50 (fifty) shares of EUR 247.89 (two hundred and forty-seven point eighty-nine Euros)».

- to transfer the registered office from 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

There being no further business to come before the meeting it was on motion dissolved at 13.00 a.m.

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of Partners of the Company on 27 April 2001 at 12.00 a.m.

N°	Partners	Number of shares	Present	Represented by	Date of the proxy	Signature of the shareholder or the representant
1	LONMORE LIMITED	49	Yes	Mr Gérard Becquer	27.04.01	Signature
2	ABACUS NOMINEES LIMITED	1	Yes	Mr Gérard Becquer	27.04.01	Signature
	Total	<u>50</u>				

Luxembourg, 27 April 2001.

G. Becquer / P. Roumiguié / G. Muller / I. Furtado
Chairman / Scrutineer / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52514/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

LONMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 54.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52515/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, rue de Lentzweiler.
 R. C. Diekirch B 3.335.

Le Conseil d'Administration:

A biffer:

Nombres des directeurs: 4

1. Monsieur John Harald Nilsen, Président, HYDRO ALUMINIUM AS, demeurant à Oslo;
2. Monsieur Helge Jansen, Vice Président, HYDRO ALUMINIUM AS, demeurant à Oslo;
3. Monsieur Einar Saelen, Vice Président, HYDRO ALUMINIUM AS, demeurant à Oslo;
4. Monsieur Lasse O Tonnessen, directeur du service comptabilité, demeurant à Oslo.

A inscrire:

Nombres des directeurs: 3

1. Monsieur Helge Jansen, Vice Président, HYDRO ALUMINIUM AS, demeurant à Oslo;
2. Monsieur Ketil Heggstad, EUROPEAN MANAGER REMELT AREA, demeurant à Ratingen;
3. Monsieur Olav Traeland, Responsable département, HYDRO ALUMINIM AS, demeurant à Oslo.

Toute inscription contraire est à rayer

Clervaux, le 15 juin 2001.

Pour réquisition
 F. Rouyer

Enregistré à Diekirch, le 16 août 2001, vol. 268, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92320/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2001.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.168.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(52562/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

RUSSIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.168.

1. Suite à l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2001, le Conseil d'Administration de la SICAV RUSSIAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2002:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Karen Clarke

Christos Mavrellis

Uday Khemka.

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2000 and to approve the Auditors' report thereon. As of the year ended 31 March 2001, there was no net investment income available for distribution.»

Luxembourg, le 16 août 2001.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52563/801/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

ROSE CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 72.226.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ROSE CAPITAL S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 72.226, mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Remich residierenden Notar Alphonse Lentz, am 26. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 996 vom 24. Dezember 1999,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Cynthia Wald, Privatbeamtin, wohnhaft in Nospelt.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Virginie Tresson, Privatbeamtin, wohnhaft in Mamer.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Alexis Berryer, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

- 2.- Umwandlung des Kapitals von LUF in EUR.
- 3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 13,31 EUR, um es von 30.986,69 EUR auf 31.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.
- 4.- Umtausch der 1.000 Aktien ohne Nominalwert gegen 1.000 Aktien mit einem Nominalwert von 31,- EUR.
- 5.- Zeichnung und volle Einzahlung
- 6.- Abschaffung des bestehenden genehmigten Kapitals und Festlegung für eine neue Dauer von fünf Jahren eines genehmigten Kapitals von 1.240.000,- EUR.
- 7.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
- 8.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der 1.000 Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von 1.250.000,- LUF=30.986,69 EUR umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von: LUF 40,3399=EUR 1,-.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) zu erhöhen, um es von dreissigtausendneunhundertsechszig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, sodass die Summe von dreizehn Komma einunddreissig Euros (13,31 EUR) der Gesellschaft ROSE CAPITAL S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die eintausend (1.000) bestehenden Aktien, ohne Nominalwert, der Gesellschaft gegen eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euros (31,- EUR) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das bestehende genehmigte Kapital von 50.000.000,- LUF abzuschaffen, und für eine neue Dauer von fünf Jahren ein neues genehmigte Kapital von 1.240.000,- EUR festzulegen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel drei der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf eine Million zweihundertvierzigtausend Euro (1.240.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass der Gesellschaftssitz wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Magnus Rosenbäck als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen, und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Elisa Amedeo, licenciée en droit, wohnhaft zu Luxemburg, als neues Verwaltungsratsmitglied der zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achtundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 536,92 LUF abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wald, V. Tresson, A. Berryer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 9. August 2001.

J. Seckler.

(52560/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

ROSE CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 72.226.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2001.

J. Seckler.

(52561/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SAGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 43.292.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 6 juin 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.241.946,56 (un million deux cent quarante et un mille neuf cent quarante-six euros et cinquante-six cents) et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25 (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 10.553,44 (dix mille cinq cent cinquante-trois euros et quarante-quatre cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.252.500,00 (un million deux cent cinquante-deux mille cinq cents euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Il est décidé d'augmenter le capital autorisé de EUR 21.064,75 (vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-quinze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.500.000,00 (deux millions cinq cent mille euros).

5. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 5.010 (cinq mille dix) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune et le capital autorisé par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune.

6. Il est décidé de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 1.252.500,00 (un million deux cent cinquante-deux mille cinq cents euros), représenté par 5.010 (cinq mille dix) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune.»

4^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.500.000,00 (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune.»

7. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2001, vol. 127, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(52564/228/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SAGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52565/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

NIMAC S.A. INDUSTRIES, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 15 juin 2001.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme NIMAC S.A. INDUSTRIES, avec siège social à L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole, savoir:

- Monsieur Jean-Marie Nizet, ingénieur industriel, demeurant à B-7090 Braine-Le-Comte (Belgique),
- Madame Nicole Siscot, technicienne de laboratoire, demeurant à B-7090 Braine-Le-Comte (Belgique),
- la société J.M. GENT S.A., ayant son siège social à B-9051 Sint-Denijs Westrem.

A l'unanimité des voix, ils ont décidé qu'en sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Jean-Marie Nizet, prénommé, a le pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un million (1.000.000) de francs. Au delà de ce montant, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de Monsieur Jean-Marie Nizet, administrateur-délégué, conjointe à celle d'un autre administrateur.

Ainsi décidé à Troine, le 15 juin 2001.

J.-M. Nizet / N. Siscot

Administrateur-délégué / Administrateur

J.-M. GENT S.A.

Administrateur représentée par son administrateur-délégué

R. De Smet

Enregistré à Wiltz, le 14 août 2001, vol. 172, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92301/772/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2001.

NIMAC S.A. INDUSTRIES, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 juin 2001

La totalité des actionnaires étant présents et se reconnaissant dûment convoqués à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, il n'est nullement requis d'établir une liste des présences.

La réunion débute à 17.00 heures par la constitution du bureau de l'Assemblée dont la présidence revient à Monsieur Jean-Marie Nizet, administrateur-délégué.

Monsieur le Président désigne Monsieur Roland De Smet, administrateur de sociétés, comme secrétaire et Madame Nicole Siscot, administrateur, comme scrutateur.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour dont l'unique point est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Octroi de l'autorisation au Conseil d'Administration de modifier le pouvoir d'engager la société par Monsieur Jean-Marie Nizet.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres présents de voter le point de l'ordre du jour.

Décisions

A l'unanimité, la décision suivante a été prise:

1.- Le Conseil d'administration est autorisé à accorder à Monsieur Jean-Marie Nizet, en sa qualité d'administrateur-délégué le pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature jusqu'à concurrence d'un million (1.000.000) de francs. Au-delà de ce montant, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de Monsieur Jean-Marie Nizet, administrateur-délégué, conjointe à celle d'un autre administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17.15 heures.

Fait à Troine, le 15 juin 2001.

J.M. Nizet / R. De Smet / N. Siscot
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Wiltz, le 14 août 2001, vol. 172, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92300/772/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 août 2001.

**TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TyCom HOLDINGS III, S.à r.l.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.099.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussel, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérants de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussel, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52600/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TyCom HOLDINGS III, S.à r.l.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.099.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 juillet 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de porter le nombre des gérants à cinq et a nommé M. Kevin Francis O'Kelly-Lynch, gérant, demeurant au 2, Butterfield Meadow, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande comme gérant de la Société avec effet au 9 juillet 2001.

Par cette même résolution, l'associé unique a décidé de confier la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à M. Kevin Francis O'Kelly-Lynch, qui portera le titre de gérant-délégué, avec pouvoir d'engager la Société sous sa seule signature.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussel, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly Lynch, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCN HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52599/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

DUMONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 5.446.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 juillet 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000 soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.
2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500 euros, sans émission de parts nouvelles.
3. l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 125 euros par part.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92306/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

BOULANGERIE HENTGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 1.580.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2001, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.350.000 soit établi à EUR 33.465,63. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.
2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 248,37 euros pour le porter de son montant actuel de 33.465,63 euros à 33.750 euros, sans émission de parts nouvelles.
3. l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 25 euros par part.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92307/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

NAADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, volume 130S, folio 75, case 6, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée NAADAM, S.à r.l., avec siège social à L-6449 Echternach, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,00) chacune, entièrement libérées.

Chaque parts ont été soucrites comme suit:

1.- Madame Tsevegjav Ogtongsetseg, sans état particulier, épouse de Monsieur David Locorotondo, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur David Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

E. Schlessler.

(92332/227/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2001.

MENUISERIE KRAEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettendorf.
R. C. Diekirch B 865.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(92308/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

DUMONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 5.446.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(92310/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

NOUVEAU GARAGE AGRA-NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach.
R. C. Diekirch B 3.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Clervaux, le 16 août 2001, vol. 209, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92311/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

AGENCE IMMOBILIERE GERARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 1, rue Wildbusch.
R. C. Diekirch B 4.989.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Redange, le 16 mai 2001, vol. 144, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(92315/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

MS AUTOMATENSERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6491 Echternach, 10, rue des Tanneurs.
R. C. Diekirch B 2.304.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Echternach le 7 août 2001 à 14.00 heures

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social endéans de la commune de Echternach.

Procès-verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par Monsieur Metzen Willy, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Steinbach Rainer, et comme scrutateur Mr Larbière Claude tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée approuve le transfert du siège social à son nouvelle adresse:

10, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92314/999/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

R & H TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.595.

Décisions des associés

1) Répartition du résultat de l'année 2000

Bénéfice de l'année	839.088
Réserve légale	41.954
Bénéfice à reporter	<u>797.134</u>

2) Décharge

Décharge est donnée aux gérants de la société, Monsieur Bernhard Rauschen et Linda Rauschen-Hoffmann, et ils sont confirmés dans leur mandat.

3) L'assemblée des associés décide à l'unanimité de majorer le capital social de LUF 4.249 par incorporation de résultats reportés. Après cette augmentation, le capital social est de LUF 504.249. Ce capital est ensuite converti au cours de change d'un Euro pour 40,3399 LUF en 12.500 Euros. Le capital social est divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros chacune.

Le nombre total des parts sociales reste inchangé après conversion du capital social en Euro. Le nombre des parts sociales par associé reste donc également inchangé.

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25).»

Weiswampach, le 13 juillet 2001.

B. Rauschen / L. Rauschen-Hoffmann

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2001, vol. 268, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92316/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

R & H TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 4.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Diekirch, le 27 juillet 2001, vol. 268, fol. 64, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 août 2001.

Signature.

(92317/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2001.

PROSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2001.

E. Schroeder.

(92323/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2001.

EUROFACADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 107, avenue Lucien Salenty. —

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(92321/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2001.

AGRIFONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9066 Mertzig, Zone Industrielle. —

Statuts coordonnés suivant acte du 27 mars 2000, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

(92322/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2001.

BIO-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Lullange, 1, Antoniushof.

R. C. Diekirch B 966. —

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(92326/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2001.

SPECIAL PRODUCTS CORPORATION SPECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 10.

R. C. Diekirch B 649. —

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 76, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 août 2001.

(92327/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2001.

GARAGE JEAN WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

R. C. Diekirch B 4.365. —

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2001.

(92330/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2001.

Signature.

GARAGE JEAN WAGNER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

H. R. Diekirch B 4.365. —

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung am 1. Juni 2001 im Sitz der Gesellschaft

5. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von drei Jahren

Auf Vorschlag des Gesellschafters MERCEDES BENZ LUXEMBOURG S.A. ernennt die Generalversammlung

- Herrn Gerhard Roth, geschäftsansässig in Luxemburg/Luxemburg,

- Herrn Justin Mangen, wohnhaft in Garnich/Luxemburg,

- Herrn Jean Meris, wohnhaft in Kockelscheuer/Luxemburg

mit Wirkung vom 1. Juni 2001 zu Mitgliedern des Verwaltungsrats. Ihre Mandate enden mit der jährlichen Generalversammlung die im Jahre 2004 abgehalten wird.

6. Genehmigung und Befugnisse der laufenden Geschäftsführung

Die Gesellschafterversammlung bestätigt die Genehmigung an den Verwaltungsrat respektive gewährt die Genehmigung an den Verwaltungsrat ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder mit der laufenden Geschäftsführung der Gesellschaft zu beauftragen und die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft Dritten gegenüber wahrzunehmen (Administrateur-Délégué)

Gemäss Artikel 15 der Satzung kann die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft und die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber ebenfalls durch den Verwaltungsrat an Nichtverwaltungsratsmitglieder übertragen werden, die den Titel eines Directeur-Délégué tragen.

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft im Rahmen der laufenden Geschäftsführung Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen vertreten wird.

7. Wahl der Rechnungsprüfers für das Geschäftsjahr 2001

Auf Antrag der Ausichtsrat beschließt die Hauptversammlung, für das Geschäftsjahr 2001 die KPMG AUDIT, mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 31, allée Scheffer, zum Rechnungsprüfer zu bestellen.

Luxemburg, den 25. Juni 2001.

Für gleichlautenden Auszug

G. Roth / J. Mangen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92328/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2001.

GARAGE JEAN WAGNER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

H. R. Diekirch B 4.365.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 5. Juni 2001

Der Verwaltungsrat tritt zusammen. Alle Verwaltungsratsmitglieder sind anwesend.

Nach eingehender Beratung wurden, jeweils einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Verwaltungsrat wählt zu seinem Vorsitzenden Herrn Gerhard Roth, geschäftsansässig in Luxemburg.
2. Der Verwaltungsrat ernennt die Herren Gerhard Roth und Justin Mangen zum Administrateur-Délégué der Gesellschaft und Herrn Jean-Pierre Graas zum Directeur-Délégué der Gesellschaft.

Die Herren Gerhard Roth, Justin Mangen und Jean-Pierre Graas werden mit der laufenden Geschäftsführung der Gesellschaft sowie mit der diesbezüglichen Vertretung der Gesellschaft gegenüber von Dritten beauftragt.

Im Rahmen der laufenden Geschäftsführung wird die Gesellschaft Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen vertreten.

Da alle Punkter der Tagesordnung erledigt sind, wird die Sitzung beendet.

G. Roth / J. Mangen / J. Meris

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92329/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2001.

LUX GAZ WELDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R. C. Diekirch B 4.402.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juillet 2001

Sont présents:

- Monsieur Jean-Marie Maas, Président du Conseil d'Administration
- Madame Jeanne Knauf, administrateur
- Madame Carine Corman, administrateur.

Ordre du jour:

Délégation de pouvoir.

Délibération

Le Conseil d'Administration confirme la nomination de Monsieur Jean-Marie Maas à la fonction d'administrateur-délégué.

La société sera valablement engagée soit par la seule siganture de Monsieur Jean-Marie Maas soit par la signature conjointe de Monsieur Jean-Marie Maas et d'un des deux autres administrateurs.

Fait à Troisvierges, le 13 juillet 2001.

J.-M- Maas / J. Knauf / C. Corman

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2001, vol. 172, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92331/999/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2001.

P.L. IMMO CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 6.092.

—
Assemblée générale extraordinaire du 9 août 2001

Sont présents:

- Monsieur Léon Bengler, demeurant à L-8832 Rombach, 20C, route de Bigonville;
- Monsieur Alphonse Use, demeurant à B-4031 Liège, avenue du Bois Saint-Jean 26;
- Madame Pascale Sternon, demeurant à B-6860 Louftemont, rue des Eaux Bonnes 20.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.

2. Divers.

La séance s'ouvre à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse Use qui désigne Monsieur Léon Bengler comme secrétaire et Madame Pascale Sternon comme scrutateur.

Le président constate que les actionnaires sont tous présents et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Le point n° 1 est abordé:

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société au n° 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach.

Le point n° 2 est abordé:

Néant.

La secrétaire fera le nécessaire en vue de publication de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.15 heures.

A. Use / L. Bengler / P. Sternon

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2001, vol. 268, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92335/999/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 août 2001.

BONGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7501 Mersch, Agrocenter, Commune de Mersch.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 9 février 2001, les décisions suivantes ont été prises:

1.- Le capital social a été augmenté à concurrence de deux cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs (LUF 244.187,-), pour le porter de son montant actuel de cinq millions de francs (LUF 5.000.000,-) à cinq millions deux cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs (LUF 5.244.187,-).

L'augmentation de capital est souscrite par les actionnaires au prorata de leurs participations actuelles dans la société.

Cette augmentation de capital est réalisée sans apports nouveaux et sans création de parts nouvelles, par incorporation au capital de dudit montant de deux cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs (LUF 244.187,-) à prélever sur les réserves libres de la société. Il est justifié au notaire soussigné l'existence de telles réserves.

2.- Le capital social de cinq millions deux cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-sept francs (LUF 5.244.187,-) est converti en cent trente mille euros (EUR 130.000,-).

3.- Le capital social de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) est divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante euros (EUR 260,-) chacune.

4.- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à l'adresse suivante: L-7501 Mersch, Agrocenter - Commune de Mersch.

5.- Le texte du deuxième alinéa de l'article 1^{er} est remplacé par le texte suivant:

«La société a son siège social dans la Commune de Mersch.»

Le texte de l'article 3 des statuts sera remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante euros (EUR 260,-), entièrement libérées.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.»

6.- Monsieur Daniel Hamer, est révoqué de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Décharge lui est accordée.

7.- Est nommé comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Marc Fischer, employé privé, demeurant à L-8035 Strassen, 17, rue des Lilas.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 août 2001.

L. Grethen.

(92339/240/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2001.

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 48.747.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros à concurrence de EUR 423,60 pour le porter de EUR 520.576,40 à EUR 521.000,00 par incorporation des Résultats Reportés.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à cinq cent vingt et un mille Euros (EUR 521.000,00), représenté par vingt et une (21) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Divers.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en Euros.

2) Le capital social est porté de EUR 520.576,40 à EUR 521.000,00 par incorporation des Résultats Reportés à concurrence de EUR 423,60.

3) La mention du capital social est adaptée.

4) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante: «le capital social est fixé à cinq cent vingt et un mille Euros (EUR 521.000,00), représenté par vingt et une (21) actions sans mention de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

P. Dochen / D. Ransquin / A. Willem

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52568/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(52569/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SANKORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed capital: LUF 500,000.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.704.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of Partners held at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
on August 6, 2001 at 2.00 p.m.*

The Chairman Mr Gérard Becquer opens the meeting at 2.00 p.m. and appoints as Secretary Mr Luc Schaus.

Election of scrutineers: Mr Pascal Roumiguié and Mrs Ingrid Moinet.

The Chairman asks Mr Pascal Roumiguié and Mrs Ingrid Moinet to inform the meeting how many shares of the Company are present and represented.

The Chairman declares that the Partners present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the proxy-holders and the members of the Bureau. This list will be attached to these minutes.

The scrutineers state that, as it appears from the attendance list attached, 50 shares of the Company, representing 100% of the capital of the Company, are present or represented at the meeting.

The Chairman mentions that 100% of the share capital of the company being present or represented, the procedure of convocation required by the law was avoided.

The meeting can, therefore, consider and vote on the items concerned on the Agenda of the Extraordinary General Meeting of Partners, which is as follows:

Agenda

1. Conversion of the subscribed capital into Euros.
2. Amendment of the article 6 of the articles of incorporation.
3. Transfer of the registered office.

4. Miscellaneous.

The Chairman states that no objecting prior notice of the meeting has been waived so that the meeting of Partners can take decisions.

By virtue of the law of 10 December 1998 relating to the conversion of the capital of commercial companies into Euros, he proposes the meeting to take the necessary steps to convert the capital of the Company into Euros. For that purpose, he requests the Meeting:

- to convert the capital of the Company into Euros with effect on 6 April 2001,
- to amend article 6 of the articles of incorporation.

The Chairman also requests the Meeting to transfer the registered office of the company from 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Upon motion duly made and seconded, it is unanimously resolved:

- to convert the capital of the Company into Euros so that the amount of the issued share capital amounts to EUR 12,394.68 with effect on 6 April 2001.

- As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of the article six of the articles of incorporation as follows:

«The company's capital is set at EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four point sixty-eight Euros), represented by 50 (fifty) shares of EUR 247.89 (two hundred and forty-seven point eighty-nine Euros).»

- to transfer the registered office from 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

There being no further business to come before the meeting it was on motion dissolved at 3.00 p.m.

Luxembourg, August 6, 2001.

G. Becquer / P. Roumigüé / I. Moinet / L. Schaus
Chairman / Scrutineer / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52566/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SANKORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52567/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TCC HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.853.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussel, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, USA ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérants de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussel, gérant;
- Monsieur Michael George Kelly, gérant;
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué;
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour publication et requisition
TCC HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52598/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.854.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Mersch, le 16 août 2001, vol. 127, fol. 37, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Signature
Commissaire

(52571/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.854.

EXTRAIT

L'an deux mille un (2001), le treize août, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme SECURITE S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires décident:

a. de transférer le siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine;

b. de la révocation du conseil d'administration;

c. de la révocation du commissaire aux comptes;

d. nomination pour une durée de 5 années de:

1. Monsieur Jean-Jacques Chapuis, demeurant à Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

2. PARSON CAPITAL S.A., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques;

3. QUESTINA S.A., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques;

a. Nomination pour une durée de 5 années de:

1. Monsieur Bernard Pranzetti, Commissaire aux comptes

2. Monsieur Jean-Jacques Chapuis, Administrateur-délégué

a. L'Assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes

b. après délibération, elle prend les résolutions suivantes à l'unanimité: Les comptes annuels pour les exercices 1998 et 1999 tels que présentés sont approuvés. Les résultats des exercices 1998 et 1999 sont reportés à compte nouveau.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 16 août 2001, vol. 127, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(52570/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

WISSON INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 62.004.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

(52634/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

WISSON INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 62.004.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

(52635/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SELIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 12.376.

—
Par la présente la FIDUCIAIRE DUMMONG-KEMP, établie à L-5366 Munsbach, 136, rue Principale, dénonce avec effet immédiat le siège de la S.à r.l. SELIMEX.

Munsbach, le 27 juillet 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 556, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52572/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.884.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

SERA IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(52573/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.884.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2001

Quatrième résolution

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Maurice Hauptert comme Commissaire de Surveillance et désigne en remplacement, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, pour un terme d'un an, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deux Administrateurs

M. Lamesch / C. Schmitz

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52574/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.700.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Pour STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(52589/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SEVEN INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten, ZIR Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 57.916.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 17. Januar 2001

Gemäss Beschluss des Verwaltungsratsmitglieder vom 17. Januar 2001 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Herr Willi Bos, Geschäftsmann, wohnhaft in D-Bad Camberg, Vorsitzender des Verwaltungsrates, beauftragt mit der täglichen Geschäftsführung,
- Dietmar Ley, Mathematiker, wohnhaft in D-Pulheim, Verwaltungsratsmitglied,
- Michael Steging, Dipl.-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-68723 Plankstadt, Westende, 19, Verwaltungsratsmitglied.

Grevenmacher, den 17. Januar 2001.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52575/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SEVEN INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten, ZIR Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 57.916.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29. Mai 2001

Gemäss Beschluss des Verwaltungsratsmitglieder vom 29. Mai 2001 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Herr Willi Bos, Geschäftsmann, wohnhaft in D-Bad Camberg, Vorsitzender des Verwaltungsrates, beauftragt mit der täglichen Geschäftsführung,
- Elmar Gorich, Geschäftsmann, wohnhaft in D-Menden, Bieberblick 2, Verwaltungsratsmitglied,
- Michael Steging, Dipl.-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-68723 Plankstadt, Westende, 19, Verwaltungsratsmitglied.

Grevenmacher, den 29. Mai 2001.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52576/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

WISSON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxemburg B 61.965.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

(52637/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

WISSON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxemburg B 61.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

(52636/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.227.

La réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 novembre 2000 a décidé le transfert de siège social du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
G. Becquer

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52578/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

(52580/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juillet 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration:

MM. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Renato Bossetti, administrateur de SITI FINANZIARIA SpA, demeurant à Novara, vice-président;
Romeo Robiglio, administrateur-délégué de SITI FINANZIARIA SpA, demeurant à Novara, administrateur-délégué;
Giovanni Bossetti, vice-président de SITI FINANZIARIA SpA, demeurant à Novara, administrateur;
Roberto Bossetti, administrateur de SITI FINANZIARIA SpA, demeurant à Novara, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SITI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52579/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SUNSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 2001.

E. Schroeder.

(52591/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SITKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau - 18.800,97 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52581/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SKAELSKOER BYG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.960.

Le conseil d'administration tenu en date du 31 juillet 2001 a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52582/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juillet 2001

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Carlo Santoiemma décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 20 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999/2000 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Secondo Ricci, entrepreneur agricole, demeurant à Faenza (Italie), président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, Réviseurs d'Entreprises, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DES VINS S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52583/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52626/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

FIDUPAR

Signatures

(52584/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SOLUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 13.979.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2001 que:

Messieurs Albert Rolin, Michel Rodaer, Michel Annez et Camille Kaude remettent leur mandat à la disposition de l'assemblée générale. Celle-ci accepte leur démission. L'assemblée nomme Monsieur Yves Debruyne en qualité d'administrateur. Son mandat, d'une durée de six années, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

Monsieur Pierre Catlin, président

Monsieur Paul Diederich, administrateur

Monsieur Yves Debruyne, administrateur

L'assemblée décide de nommer ARTHUR ANDERSEN pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004 statuant sur les comptes de 2003 comme réviseur d'entreprise.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52586/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 49.376.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 11 juillet 2001:
- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52587/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

ZONDOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52639/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SPRINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 89, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau - 5.084,45 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52588/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SUN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.040.

EXTRAIT

1. Monsieur H.J.J. Moors, PAN EUROPEAN VENTURES S.A., et Monsieur M. Thibal ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur de la société.

2. ING TRUST S.A. a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

3. Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Certifié sincère et conforme
ING TRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52590/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 18.668.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52597/716/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 18.668.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on 12th June, 2001 at the registered office

The meeting reelected GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg as Auditor of the Company for a new statutory period of one year.

Translation in French - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 12 juin 2001 au siège social

L'assemblée réélit GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg auditeur de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Certified true extract / Pour extrait conforme
Signatures
Director / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52596/716/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SUPREME HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.673.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(52593/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SUPREME HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 août 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur George Vorias, directeur de sociétés, demeurant Villa la Costa à MC 98006 Monaco, de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52592/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SWEETVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

FIDUPAR

Signatures

(52594/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

FONDATION FELICIEN HANRION.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte d'exploitation 2000, et le budget de l'exercice 2001, ont été enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

C. Krombach

Administrateur

(52642/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TANIMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 76.599.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 juillet 2001 que:

Sont appelés à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 41, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

Madame Daniela Panigada, directeur financier, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, établie au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2002.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 10 juillet 2001 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 10 juillet 2001, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quatorze mille huit cent soixante-quatorze Euros (14.874,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve des limitations suivantes: toute opération bancaire dépassant quatorze mille huit cent soixante-quatorze Euros (14.874,-) (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la signature de deux administrateurs, tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour inscription

- Requisition -

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52595/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.601.

En date du 5 juillet 2001, le conseil d'administration de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas A. Logan de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 28 février 2001;

- de coopter Monsieur Grant R.C. Barker comme nouvel administrateur de la société, avec effet au 28 février 2001; cette décision est soumise à la ratification par l'Assemblée Générale;

- de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52601/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.253.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(52604/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TIAA LUX 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 3.618.900,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.491.*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg, le 25 juillet 2001*Le Conseil de Gérance a nommé Monsieur Mark J. Wood comme Président du Conseil de Gérance.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour TIAA LUX 1*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52606/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 808.800,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.492.*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg, le 25 juillet 2001*Le Conseil de Gérance a nommé Monsieur Mark J. Wood comme Président du Conseil de Gérance.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour TIAA LUX 2*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52607/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 1.921.800,- EUR.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg, le 25 juillet 2001*Le Conseil de Gérance a nommé Monsieur Mark J. Wood comme Président du Conseil de Gérance.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour TIAA LUX 3*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52608/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TING CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 72.229.

Im Jahre zweitausendeins, den dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TING CAPITAL S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 72.229, mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Remich residierenden Notar Alphonse Lentz, am 26. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 996 vom 24. Dezember 1999,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Virginie Tresson, Privatbeamtin, wohnhaft in Mamer.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Cynthia Wald, Privatbeamtin, wohnhaft in Nospelt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Alexis Berryer, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
 - 2.- Umwandlung des Kapitals von LUF in EUR.
 - 3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 13,31 EUR, um es von 30.986,69 EUR auf 31.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.
 - 4.- Umtausch der 1.000 Aktien ohne Nominalwert gegen 1.000 Aktien mit einem Nominalwert von 31,- EUR.
 - 5.- Zeichnung und volle Einzahlung
 - 6.- Abschaffung des bestehenden genehmigten Kapitals und Festlegung für eine neue Dauer von fünf Jahren eines genehmigten Kapitals von 1.240.000,- EUR.
 - 7.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.
 - 8.- Statutarische Ernennungen.
- Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der 1.000 Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von 1.250.000,- LUF in 30.986,69 EUR umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von:

LUF 40,3399=EUR 1,-.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) zu erhöhen, um es von dreissigtausendneunhundertsechszig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, sodass, die Summe von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) der Gesellschaft TING CAPITAL S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die eintausend (1.000) bestehenden Aktien, ohne Nominalwert, der Gesellschaft gegen eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euro (31,- EUR) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das bestehende genehmigte Kapital von 50.000.000,- LUF abzuschaffen, und für eine neue Dauer von fünf Jahren ein neues genehmigte Kapital von 1.240.000,- EUR festzulegen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel drei der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf eine Million zweihundertvierzigtausend Euro (1.240.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in vierzigtausend (40.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrats. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.»

Achter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass der Gesellschaftssitz wie folgt lautet:
«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Ulf Liljenberg als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen, und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Elisa Amedeo, licenciée en droit, wohnhaft zu Luxemburg, als neues Verwaltungsratsmitglied der zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achtundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung auf 536,92 LUF abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Tresson, Wald, Berryer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2001.

J. Seckler.

(52609/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TING CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 72.229.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg.

Zweck Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, dem 9. August 2001.

J. Seckler.

(52610/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TyCom HOLDINGS A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxemburg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxemburg B 75.857.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussel, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérant de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussel, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour publication et réquisition

TyCom HOLDINGS A, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52617/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TOPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 63.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 juillet 2001

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de NLG 13.257,01 de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'assemblée générale décide de réélire les administrateurs Madame Maggy Kohl, Monsieur Marc Loesch et Monsieur Jean-Paul Spang, pour un terme qui viendra à l'expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2002.

L'assemblée générale décide de réélire le commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A., pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOPFIN HOLDING S.A.

Signature

(52611/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

SOCIETE MARITIME D'EXPLOITATION DU SY LOVE II S.A., Société Anonyme.

Il résulte de la correspondance du 8 août 2001 que:

1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, établi au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

2) Le siège social de la SOCIETE MARITIME D'EXPLOITATION DU SY LOVE II S.A., situé au 42, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52614/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 47.467.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 août 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide à l'unanimité de convertir la devise d'expression du capital social de la société pour l'exprimer dorénavant en Euros (au cours de 1.936,27 ITL = 1,- EUR), soit trente-deux mille vingt euros et trente-trois cents (EUR 32.020,33) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001 suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998. L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des six mille deux cents (6.200) actions.

2. L'assemblée décide de transférer le siège social au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

3. L'assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann et de Madame Nicole Thommes et nomme en leur remplacement:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, domicilié professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, domiciliée professionnellement au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin, ensemble avec celui de l'administrateur restant en fonction, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

L'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52656/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.173.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 7 juin 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 818.048,63 (huit cent dix-huit mille quarante-huit euros et soixante-trois cents) et le capital autorisé à EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinquante euros et soixante-quatorze cents).

3. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 818.048,63 (huit cent dix-huit mille quarante-huit euros et soixante-trois cents), représenté par 33.000 (trente-trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de à EUR 7.436.805,74 (sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinquante euros et soixante-quatorze cents) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente ...»

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2001, vol. 127, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur: Signature.

(52612/228/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52613/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

WORK AND FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.731.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 28 juillet 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Derose Thérèse de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 28 juillet 2001 M. Verdin-Pol Pascal, employé privé domicilié professionnellement aux 19-21 boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour WORK AND FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52638/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.098.

Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

Les actionnaires de la société ont décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant qu'administrateur ainsi que M. Richard Brann en tant qu'administrateur-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandats respectifs jusqu'au 29 juin 2001.

Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussell, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant qu'administrateurs de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont administrateurs de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussell, administrateur,
- Monsieur Michael George Kelly, administrateur,
- Monsieur Alastair Macgowan, administrateur-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué.

Pour publication et réquisition

TyCom HOLDINGS C, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52616/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TyCom HOLDINGS B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.858.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussell, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérant de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussell, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour publication et réquisition

TyCom HOLDINGS B, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52618/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

VICTORIA TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 80.920.

Le siège de la société est transféré à partir du 1^{er} août 2001 à l'adresse suivante: 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange.

Anvers, le 10 juillet 2001.

B. Biets

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52628/713/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TyCom HOLDINGS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 75.859.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussell, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérant de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussell, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour publication et réquisition
TyCom HOLDINGS C, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52619/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

TyCom NETWORKS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.886.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 29 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Byron Kalogerou en tant que gérant ainsi que M. Richard Brann en tant que gérant-délégué de la Société à compter du 29 juin 2001 et leur a donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 29 juin 2001.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Brian Paul Roussell, homme d'affaires, demeurant au 17 Stevens Way, Durham, New Hampshire 03824, U.S.A. ainsi que M. Michael George Kelly, homme d'affaires, demeurant à Fun Shui, 6 Overock Hill, Pembroke HM 05, Bermuda en tant que gérant de la Société à compter du 29 juin 2001.

Suite à ces décisions, sont gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Paul Roussell, gérant,
- Monsieur Michael George Kelly, gérant,
- Monsieur Alastair Macgowan, gérant-délégué,
- Monsieur Michelangelo Stefani, gérant-délégué.

Pour publication et réquisition
TyCom NETWORKS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52620/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

VICTORY INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 50.639.

Le siège de la société est transféré à partie du 1^{er} août 2001 à l'adresse suivante: 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange.

Anvers, le 10 juillet 2001.

B. Biets

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52629/713/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

UNIGRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

M. Luciano Martini, entrepreneur, demeurant à Conselice (Italie), président;
M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

UNIGRA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52621/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the tenth day of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LSF3 REOC III, L.P., established in Delaware, USA, represented by Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LSF3 GenPar III, LLC, as general partner of LSF3 REOC III, L.P.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 7th August, 2001,

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA) L.P., established in the Islands of Bermuda, represented by Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. III, Ltd., general partner of LONE STAR PARTNERS III, L.P., as general partner of LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 7th August, 2001.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1^{er}.

There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2.

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4.

The Company will have the name LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, S.à r.l.

Art. 5.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6.

The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred fifteen thousand US Dollars (USD 115,000), represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred fifteen US Dollars (USD 115) per share each.

Art. 7.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12.

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14.

The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only

validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15.

The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16.

Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18.

At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19.

Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

1) LSF3 REOC III, L.P., prequalified:	620 shares
2) LONE STAR FUND III (BERMUDA) L.P., prequalified:	380 shares
Total:	1,000 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of hundred and fifteen thousand US Dollars (USD 115,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2001.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at five million two hundred and thirty-nine thousand and four hundred (5,239,400.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) francs.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the prenamed partners, representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr J.D. Dell, with professional address at 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201;

- Mr Michael D. Thomson, with professional address in 1455 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, DC 20004-1008;

- Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address at 600 North Pearl Street, Suite 1500, Dallas, Texas 75201.

2) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) LSF3 REOC III, L.P., établie dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), représentée par M. Benjamin D. Velvin III, agissant en tant que Vice Président de LSF3 GenPar III, LLC, en tant que general partner de LSF3 REOC III, L.P.,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 7 août 2001;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA) L.P., établie aux Bermudes, représenté par M. Benjamin D. Velvin III, agissant en tant que Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. III, Ltd., agissant en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS III, L.P., agissant en tant que general partner de LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P.,

ici représentée par Maître Jean Schaffner, avocat à la Cour, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 7 août 2001.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequelles comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes, entre les comparantes et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La Société prend la dénomination de LUX EURO-ASIAN INVESTMENTS III, S.à.r.l.

Art. 5.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6.

Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quinze mille US Dollars (USD 115.000) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quinze US Dollars (USD 115) chacune.

Art. 7.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10.

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres

un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17.

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

1) LSF3 REOC III, L.P., prénommée	620 parts sociales
2) LONE STAR FUND III (BERMUDA) L.P., prénommée	380 parts sociales
Total:	1.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de cent quinze mille US Dollars (USD 115.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cents (5.239.400,-) francs luxembourgeois.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement cent vingt-cinq mille (125.000,-) francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, préqualifiés, représentant la totalité du capital sous-crit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée

- Monsieur J.D. Dell, avec adresse professionnelle à 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201 (Etats-Unis);

- Monsieur Michael D. Thomson, avec adresse professionnelle à 1455 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, DC 20004-1008;

- Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle à 600 North Pearl Street, Suite 1550, Dallas, Texas 75201.

2) Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 130S, fol. 100, case 3. – Reçu 51.915 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Luxembourg, le 16 août 2001.

M. Weinandy.

(52643/230/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

MEDIAWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Ditgen, ingénieur, demeurant à F-54610 Létricourt, 16, rue des Ecoles, agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Antoine Wehenkel, ingénieur, demeurant à L-1918 Luxembourg, 39, rue de Laroche, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant comme prémentionné, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination - Siège Social - Objet - Durée - Capital Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de MEDIAWARE.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de tous services et conseils aux entreprises dans les domaines de l'économie, de l'administration, de la gestion et de l'ingénierie informatique.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Titre IV.- Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur André Ditgen, préqualifié, treize mille deux cents actions	13.200 actions
2.- Monsieur Antoine Wehenkel, préqualifié, deux mille huit cents actions	2.800 actions
Total: seize mille actions	16.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées comme suit:

Monsieur André Ditgen, et Monsieur Antoine Wehenkel, prénommés, ont déclaré souscrire aux seize mille (16.000) actions par un apport en nature de trois mille neuf cent quatre-vingt-treize actions (3.993) de la société anonyme de droit français MEDIAWARE, ayant son siège social à F-57050 Metz, 39, avenue des deux Fontaines,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Metz du 21 avril 1993, enregistré à la Recette des Impôts de Metz Est, transformée en société anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire du 11 août 2000,

inscrite au Registre de Commerce de Metz TI, sous le numéro B 391511888.

Cet apport évalué par les administrateurs et sujet à un rapport du réviseur d'entreprises ABAX AUDIT, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale des actions qui correspond au moins aux seize mille (16. 000) actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire dudit rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Pro fisco

A l'attention du Receveur de l'enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport, le prédit apport en nature consistant à plus de soixante-quinze pour cent (75%) des actions de la société anonyme de droit français MEDIAWARE S.A.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur André Ditgen, préqualifié.
- b) Monsieur Antoine Wehenkel, préqualifié.
- c) Monsieur Alain Courson, directeur commercial, demeurant à F-57070 Metz, 31, rue Jean-Pierre Jean.
- d) Monsieur Albert Lasry, ingénieur, demeurant à F-94000 Créteil, 4, allée de la Toison d'Or.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée ABAX AUDIT ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

4.- Monsieur Alain Courson, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

4.- L'adresse de la société est fixée à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

Déclaration en matière de blanchiment d'argent

Les parties, en application de la loi du 11 août 1998, déclarent être les bénéficiaires réels de l'opération faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ditgen, A. Wehenkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2001, vol. 870, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Jean Joseph Wagner en remplacement de Maître Blanche Moutrier.

Belvaux, le 14 août 2001.

J.-J. Wagner.

(52644/233/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2001.

UNITED ASSETS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.126.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(52622/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

UNITED ASSETS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.126.

Extract from the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on Thursday July 19th, 2001

Resolution 5

«The Meeting resolves to re-elect the Director for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting».

Resolution 6

«The Meeting resolves to re-elect ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, as Statutory Auditor of the Management Company and as Auditor of the Fund for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting».

Certified copy

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52623/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.